

Séance publique du Conseil du patrimoine de Montréal Citation à titre de monument historique de la maison Bleau Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

À son assemblée du 25 août 2008, le conseil de la Ville a donné un avis de motion relatif au projet de règlement intitulé « Règlement sur la citation à titre de monument historique de la maison Bleau, située au 13200, boulevard Gouin Est ».

La citation d'un monument historique fait partie des pouvoirs que la *Loi sur les biens culturels* (L.R.Q., c. B-4) accorde aux municipalités pour leur permettre de reconnaître et d'assurer la conservation de leur patrimoine.

Le Conseil du patrimoine de Montréal tiendra une séance consacrée à l'audition des représentations des personnes ou organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet :

Le mercredi 8 octobre 2008, à 19 h

Parc-nature de la Pointe-aux-Prairies

Pavillon des Marais

12300, boulevard Gouin Est

Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

La documentation relative à ce projet est disponible aux endroits suivants :

- Direction du greffe de la Ville de Montréal : 275, rue Notre-Dame Est, R-134
- Bureau d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles : 7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102
- Sur le site Internet du Conseil du patrimoine de Montréal : ville.montreal.qc.ca/cpm

Afin de faciliter la planification de cette séance publique, les personnes et organismes intéressés à s'exprimer sur le projet sont invités à faire connaître à l'avance leur intention d'y participer, en s'inscrivant auprès du Conseil du patrimoine de Montréal.

Renseignements : Conseil du patrimoine de Montréal : 514 872-4055

Montréal, le 17 septembre 2008

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon